

1.69 Inspection des expéditions de spécimens de la faune et de la flore sauvages

SACHANT que le commerce des spécimens de la faune et de la flore sauvages et de leurs produits augmente dans le monde entier et qu'il était estimé entre USD 5 et 8 milliards par an dans un rapport publié par le Bureau de comptabilité générale des Etats-Unis en décembre 1994 et intitulé *Wildlife Protection: Fish and Wildlife Service's Inspection Program Needs Strengthening*;

NOTANT que, souvent, les gouvernements manquent de ressources ou ne donnent pas suffisamment d'importance à la surveillance et au contrôle du commerce des spécimens de la faune et de la flore sauvages et de leurs produits;

RECONNAISSANT que l'absence d'inspection des expéditions contribue à la contrebande des spécimens de la faune et de la flore sauvages;

RAPPELANT que l'inspection des expéditions de spécimens de la faune et de la flore fait partie du mécanisme d'application effective de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES);

INQUIET à l'idée que la contrebande des spécimens de la faune et de la flore sauvages menace la survie de nombreuses espèces protégées au titre de la CITES;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 14 au 23 octobre 1996 à Montréal, Canada, pour sa 1ère Session:

1. DEMANDE à toutes les organisations non gouvernementales membres de l'UICN d'intervenir auprès de leurs gouvernements pour qu'ils renforcent l'application des lois en vue de protéger les espèces de leur territoire inscrites à la CITES.
2. PRIE tous les Etats membres de l'UICN de prendre les mesures nécessaires, notamment des mesures d'inspection physique des expéditions de spécimens de la faune et de la flore sauvages qui entrent et qui sortent de leurs pays, afin de mettre un terme au commerce illicite des spécimens de la faune et de la flore sauvages et de leurs produits.
3. PRIE tous les Etats membres de l'UICN d'attribuer les ressources nécessaires à la réalisation de ces objectifs.